

Henri BIÈS-PÉRÉ

Photo



Profession

Exploitant agricole

Mandature(s)

2021 - 2026

Membre au titre de la

[Entreprises, exploitants agricoles, artisans, professions libérales, mutuelles, coopératives et chambres consulaires](#)

Sous-domaines de représentation

Représentants des exploitants agricoles

Désigné par

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

Fonction dans l'organisme représenté

2ème vice président de la FNSEA

Organisation représentée :

[Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles \(FNSEA\)](#)

Groupe :

[Groupe Agriculture](#)

Formations de travail :

- [Commission Territoires, agriculture et alimentation](#) | Président
- [Commission temporaire fin de vie 2022](#) | Membre
- [Commission temporaire "Intelligence artificielle"](#) | Membre

Rapporteur de

[Les attentes et les enjeux sociétaux liés aux nouvelles techniques génomiques](#)



DDA

24/05/2023

Déclarations

[Pour des politiques de jeunesse structurantes et adaptées aux enjeux du XXIème siècle](#)

[Visuel](#)



[Migrations et Union européenne : vers une nouvelle vision des politiques migratoires](#)

[Visuel](#)



[La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement](#)

[Visuel](#)



[Vers un service public d'accueil de la petite enfance](#)

[Visuel](#)



[Pour une politique publique nationale de santé environnement au cœur des territoires](#)

[Visuel](#)



[2022 : la relance du projet européen ?](#)

Previous

Suivant

Contacter Henri BIÈS-PÉRE

Adresse

Conseil économique social et environnemental

Adresse 2

9 place d'Iéna

Code postal

75775

Ville

Paris Cedex 16

Téléphone

01 44 43 64 01

Courriel

henri.bies-pere@lecese.fr

Lien flux Twitter

<https://www.twitter.com/henribiespere>

Lien page Facebook

<https://www.facebook.com/henri.biespere>

Lien page LinkedIn

<https://linkedin.com/in/henri-bies-péré48ab12161>

Contact attaché

Attaché.e de groupe : Aline Guyvarc'h

tél 01 44 43 64 01

groupeagriculture@lecese.fr

© - copyright CESE - Juin 2024